

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusée : BEUQUE Christèle.

Absente : L'HUILLIER Claire.

Mr Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

1 – Feux de récompense

Monsieur le Maire explique que la mise en place des feux rue de Saligney s'avère compliquée en raison des risques liés à la présence de la ligne souterraine moyenne tension.

Il convient de reprendre le dossier et d'envisager un autre emplacement pour le feu sortant ou de se repiquer sur la basse tension avec la mise en place d'un compteur. La solution d'un autre emplacement est privilégiée.

Il explique également que la communication avec le responsable technique de Global est compliquée, ce dernier s'étant déjà désisté à 2 reprises pour un rendez-vous sur place.

2 – ONF : coupes de bois et affouage

Coupes de bois 2018 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2018 pour les parcelles 2 et 3 uniquement et refuse l'inscription des parcelles 8 – 16 et 17 pour les motifs suivants : nombreuses coupes effectuées les années passées, parcelles 4 et 5 (2017) martelées et en attente de vente, besoin en bois de chauffage déclinant.

Affouage 2017/2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, destine le produit des coupes des parcelles 4 – 5 - 14j et 15 de la forêt communale à l'affouage, fixe le prix du stère à 5 € à l'exception de la parcelle n°14j qui présente des difficultés d'exploitation et pour laquelle il est décidé d'appliquer le tarif de 2 € le stère, précise qu'un acompte de 40 € sera demandé avant la délivrance du lot.

L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants : M. Patrick COULON, M. Bernard GUYON et Mme Christiane BERNARD.

Les délais d'exploitation sont fixés au 30/10/2018 pour l'abattage et le façonnage et au 31/10/2018 pour le débardage. La date de fin d'exploitation, remise en état incluse, est fixée au 31/10/2018.

3 – Accessibilité des bâtiments communaux : validation des plans du bloc sanitaire

Le Maire présente le nouveau plan du futur bloc sanitaire du haut qui tient compte des remarques faites lors de la précédente réunion. M. Girardot se propose de réaliser un nouveau plan avec un aménagement plus pratique.

4 – Restauration de la Fontaine : souscription Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la restauration de la Fontaine, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique. Elle peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques. Pour ce faire, elle organise, en partenariat avec la collectivité maître d'ouvrage, une campagne de mécénat populaire visant à réunir des fonds pour financer un projet de restauration (les dons sont déductibles des impôts pour les donateurs, particuliers et entreprises).

Les aides de la Fondation du Patrimoine se concrétisent par une convention de souscription, signée entre la Fondation et la collectivité qui porte le projet.

La Fondation du Patrimoine peut également soumettre les projets qu'elle soutient à ses entreprises partenaires et leur proposer ainsi de mener une action de mécénat visant à compléter le financement d'un projet de restauration du patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'aide de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une opération de souscription, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine et à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine, pour l'aide financière apportée par cet organisme.

5 – Taxe d'aménagement 2018

Après avoir étudié le taux des communes membres de Jura Nord, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal.

Il décide d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code l'urbanisme :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 du Code de l'urbanisme ;
- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;
- les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles.
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

6 – Attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire l'indemnité à destination de l'adjoint administratif titulaire.

7 – Revedance domaine public Orange 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le calcul de la redevance Orange pour l'année 2017 qui s'établit comme suit :

→ Ligne aérienne ou souterraine : 5.396 km à 36.04 € soit 194.47 €

8 – Recensement de la Population 2018 : recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire présente la seule candidature reçue pour le poste d'agent recenseur pour la campagne 2018. Il s'agit de M. Eric Blanc domicilié ruelle du Paul à Sermange. Le Conseil valide la candidature de M. Eric Blanc qui sera embauché en tant que vacataire du 2 janvier au 18 février 2018 pour effectuer les missions d'agent recenseur sur la commune. La rémunération de cette vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 640 euros brut pour l'ensemble de la mission.

9 – Questions diverses

► **Assurance commune** : Suite à la proposition d'assurance communale établie par la société d'assurance SMAB (1 760 €), contact a été pris avec Groupama, l'assureur historique de la commune, qui a revu à la baisse la prime annuelle communale (2 120 €). Il est à noter que les termes du contrat et les franchises appliqués par Groupama sont plus avantageux que ceux proposés par la SMAB.

► **Maison du Patrimoine** : Georges Curie, membre de la Maison du Patrimoine d'Orchamps, a sollicité le Conseil Municipal pour l'utilisation de l'ancienne horloge de l'église qui est actuellement entreposée au-dessus des annexes de l'école. Le Conseil donne son accord à la Maison du Patrimoine pour l'utilisation de cette horloge.

► **Conseil Municipal des Jeunes** : Stéphane Robert explique qu'il est actuellement en phase « prise de contact » avec les jeunes qui semblent motivés mais pris par leurs activités scolaires et extra-scolaires. A suivre...

► **Usine Sermange** : Le Maire et le Conseil propose qu'une réunion publique à destination des habitants soit réalisée afin de présenter la situation actuelle.

► **Entretien rue de la Paule** : Denis Buchwalter signale qu'il a coupé une partie des arbres rue de la Paule et précise que l'entretien du talus serait à réaliser par la commune. Cet entretien sera ajouté au travail d'Agate Paysages pour les prochaines années.

Séance levée à 22h50